

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

20/056/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes - Répartition 2020.

20-35982-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Les Marseillaises sont victimes de discrimination à l'emploi, de harcèlement de rue et de violence :

- en France, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint,
 - 40 % des cas de violences conjugales débutent lors de la première grossesse,
 - 7 % des femmes seront victimes d'un viol au cours de leur vie,
 - 86 % des viols ou tentatives sont perpétrés par des proches,
- Le taux d'emploi des femmes est de 55,9 % contre 62,7 % pour les hommes,
- Les femmes ont la responsabilité de 87 % des familles monoparentales,
- 26,5 % des femmes occupent un emploi précaire contre 8,2 % pour les hommes.

Pour que l'égalité devienne effective, la Ville souhaite :

- une prise en compte des femmes dans les grands projets de la mandature. Les investissements et les politiques publiques doivent bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes doit devenir une priorité.

Le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances «a fait de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes » une priorité. Ces violences s'inscrivent dans un continuum, qui trouve sa source dans les stéréotypes de genre et qui se prolonge jusqu'aux crimes sexuels et aux meurtres conjugaux. Face aux violences, la Ville souhaite développer une réponse globale dont les principes ont été arrêtés lors du comité interministériel aux droits des femmes du 30 novembre 2012 :

- s'attaquer aux inégalités d'habitude dès le plus jeune âge,
- alléger les contraintes de la vie quotidienne des femmes et lever les obstacles à l'égalité professionnelle,
- placer la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes au coeur de la démocratie sanitaire,
- protéger les femmes contre les violences,
- décliner l'égalité dans tous les pans de l'action publique,
- affirmer les droits des femmes au niveau international.

La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, réalisée par la MIPROF, présente les principales statistiques disponibles sur ce phénomène en France et dans le monde ainsi que les différents leviers pouvant être utilisés pour lutter contre leur perpétuation.

Cette lettre présente les principales données disponibles en France sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles.

Ces données nationales ne reflètent pas nécessairement la situation à Marseille.

La Ville porte ainsi l'ambition de créer un observatoire des violences faites aux femmes et un lieu d'accueil global pour simplifier le parcours des victimes en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels.

La Ville s'engage dès 2020 à défendre la cause des femmes :

- par sa participation, dans le cadre de la journée internationale des violences faites aux femmes, à la table ronde «Stop aux Violences faites aux femmes» le 21 novembre 2020, organisée par son Service Droits des Femmes ;
- par le soutien financier accordé à certaines associations qui œuvrent en faveur des droits des femmes.

Après examen des dossiers de demande de subventions qui nous sont parvenus, la répartition des crédits de l'année 2020, d'un montant de 43 200 Euros, dont 10 000 Euros pour les associations de notre Secteur, est soumise à votre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11ÈME ET 12ÈME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à une association œuvrant en faveur des droits des femmes au titre de l'année 2020, dans le cadre de la répartition de crédits en hors libéralités.

Tiers 024240
La Caravelle
27, boulevard Merle 13012 Marseille
00008622 2 000 Euros

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 2 000 Euros (Deux mille Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, nature 6574.2, fonction 60, service 21502 action 13900910.

ARTICLE 3 Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des droits des femmes au titre de l'année 2020 :

Tiers 043908
Le Club des Marseillaises
27bis, boulevard Notre Dame
La Sauvadoure – Eoures
13011 Marseille
EX015156 9 000 Euros

Tiers 011577
Association Familiale du Centre Social
Bois Lemaître (AFAC)
Avenue Roger Salzmänn
Villa Emma
13012 Marseille
EX016030 1 000 Euros

ARTICLE 4 Sont approuvées les conventions ci-annexées.
Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer ces conventions.

ARTICLE 5 Le montant de la dépense, 41 200 Euros (quarante-et-un mille deux cents Euros) dont 10 000 Euros (dix mille euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, nature 6574.1, fonction 60, service 21502, action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**